



FINANCES PUBLIQUES

PROJET

Engagement partenarial 2023-2026

Entre

La commune de Bon-Encontre

représentée par

Madame Laurence LAMY
Maire

et

La Direction Générale des Finances Publiques

représentée par

Madame Caroline PERNOT
Directrice départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne

Monsieur Michel Gransart
Comptable du SGC d'Agen

2023-2026

PREAMBULE

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la commune de Bon-Encontre et le trésorier du Service de Gestion Comptable d'Agen souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui s'applique à partir du 1^{er} janvier 2023 en vertu de l'ordonnance du 23 mars 2022. Cette réforme majeure doit contribuer à moderniser l'action publique. En réservant l'intervention du juge financier aux seuls cas d'infractions financières les plus graves, elle renforce de facto le rôle des gestionnaires en matière de qualité comptable. Ainsi, ces derniers sont appelés à améliorer la performance comptable tout en assurant un haut niveau de maîtrise des risques.

Dans la ligne de cette dimension partenariale renforcée, la commune et le comptable ont d'ores et déjà mis en place une convention de Contrôle Allégé de la dépense en Partenariat (CAP) pour une durée de deux ans à compter d'avril 2023. Ce dispositif qui vise à optimiser la chaîne de la dépense est en outre adossé à un plan d'actions qui s'appuie sur l'audit préalable effectué par les services de la DDFIP de Lot et Garonne.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins nouveaux et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les axes de l'engagement partenarial

La commune de Bon-Encontre et le SGC d'Agen ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de trois axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

Axe I : Fiabiliser la tenue de l'actif ;

La commune de Bon-Encontre applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Dans ce contexte, la mise à jour de l'actif est nécessaire en raison d'un détail plus fin du nouveau référentiel. Par ailleurs, une extraction récente de l'actif d'Hélios (annexe 2) révèle plusieurs types d'anomalie auxquels il conviendra de remédier.

Action 1.1 mise à jour de l'actif

Il s'agit d'émarger les fiches négatives, de faire le point sur les fiches non amorties, d'analyser les fiches anciennes au compte 202 et de lancer un processus de complétude des fiches en instance.

Action 1.2 mise en place d'un calendrier partagé

Il s'agit de définir un calendrier commun destiné à fluidifier les opérations d'inventaire tout au long de l'année.

Axe II : Optimiser le recouvrement en améliorant l'efficacité des procédures.

Des échanges plus réguliers entre le comptable et la commune doivent concourir à fluidifier la chaîne des recettes. L'objectif est tant d'améliorer le recouvrement que de systématiser le process d'Admission en Non Valeur en fonction des enjeux.

Action 2.1 Mettre en place un suivi conjoint des restes à recouvrer

Action 2.2 Établir une politique d'apurement des cotes irrécouvrables visant à fluidifier les process tout en renforçant la qualité comptable par un recours plus systématique au provisionnement pour risques d'impayés.

Axe III : Fiabiliser les bases fiscales.

La commune de Bon-Encontre a exprimé son souhait d'engager une démarche de fiabilisation des bases fiscales. L'objectif est de réactualiser les valeurs locatives tant dans un souci d'équité fiscale que de recettes budgétaires. Pour cela, un contrat spécifique de Vérification Sélective des Locaux (VSL) sera établi.

Action 3.1 Mettre en place une convention de VSL

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une **fiche annexée à la présente convention (annexe 1).**

Par ailleurs, les annexes suivantes (2 à 4) apportent des précisions sur les thèmes déployés dans chaque axe :

annexe 2 : situation de l'actif

annexe 3 : situation du recouvrement

annexe 4 : modalités de mise en place d'une convention de Vérification Sélective des Locaux

Les modalités de suivi des actions

Un comité de suivi composé de représentants de la commune de BON-ENCONTRE et du SGC d'AGEN se réunira à un rythme annuel afin de constater l'avancement des actions et de dresser un bilan.

Il sera constitué par :

- pour la commune de Bon-Encontre : Mme
- pour le SGC d'Agen : M

Le bilan annuel réalisé par la commune de Bon-Encontre et le SGC d'Agen permettra d'évaluer la progression de chaque axe et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Le suivi sera réalisé au moyen du **tableau de**

bord annexé à la présente convention (annexe 5).

Cette convention est signée pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2026.

Fait en trois exemplaires,

À Agen, le

Commune de Bon-Encontre <i>Laurence LAMY</i> <i>Maire</i>	Direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne <i>Caroline PERNOT</i> <i>Directrice départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne</i>	SGC d'Agen <i>Michel GRANSART</i> <i>Trésorier</i>
--	---	---

ANNEXE 1

Les Fiches-Actions détaillées

AXE I : Fiabiliser la tenue de l'actif

ACTION 1.1 Mise à jour de l'actif

Descriptif

La tenue de l'inventaire d'une collectivité représente un fort enjeu en termes de qualité comptable. La commune de Bon-Encontre applique la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Dans ce contexte, la mise à jour de l'actif est nécessaire en raison d'un détail plus fin du nouveau référentiel. Par ailleurs, une restitution récente d'Hélios montre un certain volume d'anomalies (fiches négatives, fiches incomplètes ou encore en instance) qu'il conviendra d'apurer dans un délai raisonnable en fonction des enjeux. A cette occasion, un calendrier pourra être établi pour faciliter les échanges autour de ce thème et fluidifier les opérations d'inventaire.

Objectifs

- assurer un ajustement de l'actif au plus fin de la nomenclature M57 nouvellement adoptée
- rectifier les anomalies les plus flagrantes de l'actif Hélios
- faciliter les conditions d'un rapprochement entre l'actif Hélios et l'inventaire tenu par la commune dans un contexte de responsabilité des gestionnaires publics qui réaffirme le rôle central de l'ordonnateur dans la tenue de son inventaire physique et comptable.

Démarche méthodologique

Engagement de la collectivité

- partager avec le comptable toute information nécessaire à la mise à jour de l'actif Hélios, tout particulièrement les certificats de mise à la réforme destinés à apurer les biens obsolètes
- transmettre avec régularité les flux d'inventaire

Engagement du comptable

- apurer progressivement les anomalies de l'actif Hélios en s'appuyant sur les informations transmises par l'ordonnateur
- échanger plus régulièrement avec l'ordonnateur sur les multiples aspects de cette thématique

Pilotage de l'action

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

-
-

Responsables de l'action

DGFIP :

Bon-Encontre :

ACTION 1.2 Fluidifier les opérations d'amortissement

Descriptif

Les écritures d'amortissement contribuent à donner une vision juste du patrimoine de la collectivité en exprimant la vétusté de chaque bien à travers une dotation (681..) et un crédit sur le compte dédié (28..). Elles font l'objet chaque année d'un ou plusieurs flux d'inventaire qui sont intégrés dans Hélios par le comptable et mettent à jour chaque bien concerné dans l'actif.

Le comptable du SGC d'Agen et la commune de Bon-Encontre ont souhaité établir un calendrier de traitement commun des écritures d'amortissements pour lisser les opérations tout au long de l'année.

Objectif

- lisser les opérations d'amortissement tout au long de l'année pour éviter une surcharge de travail à la veille de la clôture des comptes

Démarche méthodologique

Engagement de la collectivité

- définir un calendrier partagé des opérations d'amortissement, par exemple :

a/ premier semestre : écritures de stock et régularisations diverses

b/ second semestre : écritures portant sur les acquisitions de l'année

Engagement du comptable

- veiller à la prise en charge régulière et à la ventilation des flux d'amortissement ainsi qu'à leur correcte imputation budgétaire jusqu'à la subdivision la plus fine.
- échanger avec l'ordonnateur sur les difficultés rencontrées au cours des traitements

Pilotage de l'action

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

-

-

Responsables de l'action

DGFIP :

Commune : Mme CURIE

Axe II : optimiser le recouvrement en améliorant l'efficacité des procédures

ACTION 2.1 Mettre en place un suivi conjoint des restes à recouvrer

Descriptif

La commune de Bon-Encontre émet chaque année un volume important de titres de recettes. Un état des Restes à Recouvrer établi le 12 mai 2023 indique 598 pièces non soldées pour un montant total de 90 063,32 euros. La créance moyenne s'élève à 150 euros. Le cumul des créances relevant des exercices antérieurs s'élève à 55 609,39 euros, soit 61,74 % du total. Une revue des process et un meilleur partage des informations doivent permettre d'alléger les tâches pour recentrer le travail de recouvrement sur les créances à fort enjeu.

Objectifs

- permettre à la collectivité de bénéficier d'un recouvrement plus efficace
- assurer un suivi particulier des dossiers sensibles du fait de leur montant ou de leur nature

Démarche méthodologique

Engagement de la collectivité

- fiabiliser les renseignements détenus et communiquer au comptable toutes les informations propres à faciliter le recouvrement
- informer rapidement le comptable sur les décisions prises relativement aux réclamations
- s'associer au comptable pour le traitement des dossiers sensibles
- rencontrer le comptable pour effectuer un bilan annuel du recouvrement

Engagement du comptable

- éditer à périodicité choisie un état des restes à recouvrer retraité et l'adresser à l'ordonnateur.
- partager régulièrement avec l'ordonnateur sur les dossiers à enjeu
- transmettre les listes d'ANV selon un calendrier défini avec l'ordonnateur
- rencontrer l'ordonnateur pour effectuer un bilan annuel du recouvrement

Pilotage de l'action

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

-
-

Responsables de l'action

DGFIP :

Commune : Mme CURIE

ACTION 2.2 Établir une politique d'apurement des cotes irrécouvrables sécurisée par un provisionnement régulier pour risque d'impayés.

Descriptif

Les admissions en non valeur participent à rendre le compte de résultat plus fiable. En effet, le résultat de l'exercice représente le montant des recettes de fonctionnement déduit du montant des charges de fonctionnement. En apurant régulièrement les créances irrécouvrables, la procédure d'ANV en assure une plus grande sincérité.

En parallèle, la constitution de provisions pour risques d'impayés participe aussi à la qualité des comptes et prépare les dépenses de Non Valeur à venir par une réserve sur un compte de dépréciation des comptes de tiers.

Objectifs

- fluidifier la procédure d'ANV tout en la sécurisant par un provisionnement plus systématique des risques d'impayés
- s'assurer que la commune dispose des listes de propositions du comptable en amont du vote du budget pour éviter des rejets au motif de crédits insuffisants au chapitre 654

Démarche méthodologique

Engagement de la collectivité

- provisionner de façon plus systématique les risques d'impayés en s'appuyant sur les informations transmises par le comptable
- traiter les admissions en non valeur selon un rythme défini avec le comptable
- accélérer voire automatiser la procédure d'ANV pour le solde des cotes ayant fait l'objet de plusieurs actions forcées

Engagement du comptable

- s'assurer du provisionnement des impayés par un examen périodique du compte de dépréciation des comptes de tiers (49..)
- transmettre à bonne date (au plus tard janvier n+1) les listes de propositions d'ANV

Pilotage de l'action

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

-

-

Responsables de l'action

DGFIP :

Commune : Mme CURIE

Axe III : fiabiliser les bases fiscales

ACTION 3.1 Mettre en place une convention de VSL

Descriptif

La DGFIP a à cœur d'améliorer sans cesse son offre de service aux collectivités locales. En matière de fiscalité directe locale, ses services assurent le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

Or, la commune de Bon-Encontre souhaite engager une démarche de fiabilisation de ses bases fiscales. L'objectif est de réactualiser les valeurs locatives tant dans un souci d'équité fiscale que de recettes budgétaires.

Pour cela, un contrat spécifique de Vérification Sélective des Locaux (VSL) sera établi. Ce document est destiné à préciser les modalités d'échanges d'information entre l'administration fiscale et la collectivité et à formaliser suite à un état des lieux les opérations de vérifications.

Objectifs

- réactualiser les bases fiscales de la commune dans un cadre conventionnel

-

Démarche méthodologique

Engagement de la collectivité

- partager avec les services de la DGFIP les renseignements détenus sur les locaux qui relèvent du périmètre de la vérification.

Engagement de la DGFIP

- établir et proposer une convention de VSL
- exécuter les vérifications de locaux, mettre à jour les données et rendre compte périodiquement à la commune de l'avancée des travaux

Pilotage de l'action

Calendrier :

Indicateurs de suivi :

-

-

Responsables de l'action

DGFIP :

Commune : Mme CURIE

ANNEXE 2

Point sur l'état de l'actif Hélios de Bon-Encontre

L'étude de l'état de l'actif de Bon-Encontre édité le 27 avril 2023 fait apparaître

- 9 fiches négatives
- 55 fiches jamais amorties
- 6 fiches anciennes au 202
- 733 fiches incomplètes

Le fichier de retraitement sera transmis à l'ordonnateur dans la perspective d'un travail en concertation avec le comptable.

1 - Les fiches négatives

Elles sont au nombre de 9.

L'existence de fiches négatives s'expliquent de deux façons :

- soit le bien a été amorti pour un montant supérieur à son montant initial en raison d'un désaccord sur le montant de la valeur nette comptable entre l'ordonnateur et le comptable,
- soit lors d'une cession ou d'une régularisation, le titre ou le mandat correctif n'a pas été rattaché à la pièce d'inventaire.

Le comptable et l'ordonnateur feront les mises à jour nécessaires pour les corriger.

Le tableau ci-dessous recense ces fiches négatives.

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette	Fiches positives existantes	Observations / régularisations
2041511	FDELEC	FONDS DE CONCOURS RESEAU TELEC	2 146,40	3 209,69	0,00	-1 063,29	NON	
2111	90002990800533	SUBV. EQUIP. CESSION TERRAIN C HAMP DE LIMAC	-71 700,00	0,00	0,00	-71 700,00	NON	
2111	90003697910033	SORTIE D ACTIF VENTE BOUYGUES	-6 143,97	0,00	0,00	-6 143,97	NON	
2118	90000205890233	Sortie d'actif terrain Delbzs	-165 748,00	0,00	0,00	-165 748,00	NON	
21351	PRIMBRASSENS	TRAVAUX INSTALLATIOJN ASCENSEU	753,68	1 078,90	0,00	-325,22	NON	
2152	TVXVOIRIE2019	COMPLEMENT PLAQUES DECSI 04394	-164 372,26	0,00	0,00	-164 372,26	NON	
2152	VOIRIE2018	GLISSIERE SECURITE BAS PONT BL	-72 946,39	0,00	0,00	-72 946,39	NON	
21538	STADE	STATION DE POMPAGE STADE TORTIS	2 301,14	6 968,60	0,00	-4 667,46	NON	
2188	90000025263643	MIGRATION COMPTE 2188	-33 060,86	0,00	0,00	-33 060,86	NON	

2 - Les fiches non amorties

Elles sont au nombre de 55.

Certaines immobilisations sont imputées sur des comptes qui ne donnent pas nécessairement lieu à un amortissement (exemple : 2151 et 2423)

En revanche, d'autres immobilisations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement (exemple : les subdivisions des comptes 212.. et 213...)

Une réflexion commune doit être engagée sur les imputations les plus représentées qui pourra déboucher sur les écritures d'ajustement nécessaires.

Ces fiches non amorties sont recensées sur le tableau suivant :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Durée amortissement	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette	Observations / régularisations
202	202-2009	PLU 2009	31/12/2009	10 an(s)	7 382,75				Accusé de réception en préfecture 07/02/2014 00320-20231003-2023476 DE Date de télétransmission : 09/10/2023 Date de réception en préfecture : 09/10/2023
2041511	FDCVOIRIE2019	FONDS DE CONCOURS VOIRIE	06/12/2019	20 an(s)	3 051,45			3 051,45	
2041511	TVXVOIRIE2019	COMPLEMENT PLAQUES DEVSI 04394	02/12/2019	1 an(s)	177 709,30	0,00	0,00	177 709,30	
2041581	FDAAELEC	FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE IM	20/08/2019	10 an(s)	2 146,40	0,00	0,00	2 146,40	
2111	2008-2111-001	ACHAT TERRAIN LAFFITTE	31/12/2008	3 an(s)	997,03	0,00	0,00	997,03	
2112	FNB2019-2112	PUB VTE ACQUITERRE 19.11.18	16/05/2019	1 an(s)	12,00	0,00	0,00	12,00	
2121	12-05	ARBRES ESPACES VERTS	02/03/2005	15 an(s)	611,90	0,00	0,00	611,90	
2121	2019-2121-023	ARBRES ET ARBUSTES ESPACES VER	20/03/2019	15 an(s)	1 471,04	0,00	0,00	1 471,04	
2121	25-00	TRX EN REGIE 2000	31/12/2000	15 an(s)	27 220,27	0,00	0,00	27 220,27	
2121	9-06	PLANTATIONS	12/09/2006	15 an(s)	1 991,04	0,00	0,00	1 991,04	
2128	90004169654633	MANDAT -1815-1-2014-AMENAGEMENT COURS G BRASSENS-COLAS SUD OUEST	30/09/2014	10 an(s)	27 561,20	0,00	0,00	27 561,20	
21311	MAIRIE	FOURNITURE ET POSE BANDES PODO	30/05/2018	10 an(s)	4 176,00	0,00	0,00	4 176,00	
21312	PRIMSTFE	RECTIF MDT 87611 REVET ANTIDERAPANT ST FERREOL	31/12/2015	10 an(s)	459 721,10	0,00	0,00	459 721,10	
21312	TVXPRIMSTFE	TRAVAUX ECOLE ST-FERREOL	07/03/2018	10 an(s)	3 428,39	0,00	0,00	3 428,39	
21316	STRADEGONDE	RECUPERATION 48 CONCESSIONS CI	20/06/2019	10 an(s)	53 524,64	0,00	0,00	53 524,64	
21316	1-21316-1995	CAVEAU CIMETIERE CASSOU	31/12/1995	10 an(s)	557,66	0,00	0,00	557,66	
21316	55-05	MUR CIMETIERE TRX 2005	31/12/2005	10 an(s)	9 728,32	0,00	0,00	9 728,32	
21316	90003367679933	MANDAT -188-1-2013-REFECTION MUR CIMETIERE BOURG-DELPICCOLO FRERES	13/02/2013	10 an(s)	19 162,12	0,00	0,00	19 162,12	
21316	90003762352033	MANDAT -1560-1-2013-INTEGRATION COMPTES CHAP 20 A-BUDGET COMMUNAL	07/10/2013	10 an(s)	4 186,00	0,00	0,00	4 186,00	
21318	BASE BALL	FABRICATION ET POSE ABRIS BASE	17/01/2019	10 an(s)	27 705,75	0,00	0,00	27 705,75	
21318	MAIRIE	FOURNITURE ET POSE BANDES PODO	30/05/2018	10 an(s)	7 788,00	0,00	0,00	7 788,00	
21318	PREVERT	AMENAGEMENT SCENE JPREVERT	19/12/2014	10 an(s)	4 946,30	0,00	0,00	4 946,30	
21318	TENNIS4	PROJECTEURS SUPPLEMENTAIRES DE	03/06/2019	10 an(s)	25 486,68	0,00	0,00	25 486,68	
2151	TVX VOIRIE 2018	CHEMINEMENT ST-FERREOL TR 3	22/10/2018	20 an(s)	61 885,60	0,00	0,00	61 885,60	
2151	TVXVOIRIE2019	COMPLEMENT PLAQUES DEVSI 04394	02/12/2019	1 an(s)	15 116,40	0,00	0,00	15 116,40	
2151	VOIRIE2017	GIRATOIRE PONT BLEU	01/01/2018	20 an(s)	523 490,84	0,00	0,00	523 490,84	
2151	VOIRIE2018	GLISSIERE SECURITE BAS PONT BL	02/02/2018	20 an(s)	49 526,34	0,00	0,00	49 526,34	
2151	VOIRIE2019	M.O TVX IMPASSE DELBUGUET	04/12/2019	20 an(s)	123 838,86	0,00	0,00	123 838,86	
2152	FDCVOIRIE2019	FONDS DE CONCOURS VOIRIE	06/12/2019	20 an(s)	177 709,30	0,00	0,00	177 709,30	
2152	FDVOIRIE2018	FONDS CONCOURS ENFPOUISSEMENT	20/02/2018	30 an(s)	25 484,05	0,00	0,00	25 484,05	
2152	TVX VOIRIE 2018	CHEMINEMENT ST-FERREOL TR 3	22/10/2018	20 an(s)	48 256,26	0,00	0,00	48 256,26	
2152	TVXVOIRIE2018	CREATION NOUE PAYSAGERE ECO QU	23/02/2018	20 an(s)	1 270,08	0,00	0,00	1 270,08	
2152	TVXVOIRIE2019	COMPLEMENT PLAQUES DEVSI 04394	02/12/2019	1 an(s)	-164 372,26	0,00	0,00	-164 372,26	
2152	VOIRIE2018	GLISSIERE SECURITE BAS PONT BL	02/02/2018	20 an(s)	-72 946,39	0,00	0,00	-72 946,39	
2152	VOIRIE2019	M.O TVX IMPASSE DELBUGUET	04/12/2019	20 an(s)	15 116,40	0,00	0,00	15 116,40	
2152	90005018830833	TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2016	29/12/2016	10 an(s)	27 395,71	0,00	0,00	27 395,71	
21533	47-06	SALLE INFO G.BRASSENS	19/09/2006	20 an(s)	1 066,86	0,00	0,00	1 066,86	
21534	INSTALVOIRIE2018	ELECTRIFICATION MAT RUE ANATOL	17/05/2018	10 an(s)	798,79	0,00	0,00	798,79	
21568	1-21568-2003	SICLI	21/10/2003	10 an(s)	816,90	0,00	0,00	816,90	
2158	BRASSENS	BALON EAU CHAUDE ECOLE GBRASSENS	09/09/2015	10 an(s)	10 761,01	0,00	0,00	10 761,01	
2158	DELBES	MISSION ASSISTANCE ARCHITECTURALE DELBES	26/08/2015	10 an(s)	705,35	0,00	0,00	705,35	
2158	INSTALRUGBY	FOURNITURE ET POSE PROJECTEUR	10/01/2018	10 an(s)	1 276,80	0,00	0,00	1 276,80	
2158	MAIRIE	FOURNITURE ET POSE BANDES PODO	30/05/2018	10 an(s)	350,67	0,00	0,00	350,67	
2158	SIVU2014-63	ORGANIGRAMME	31/12/2013	5 an(s)	2 748,17	0,00	0,00	2 748,17	
2158	2015-2158-009	RECTIF MDT 188710 MASQUE A SOUDER	31/12/2015	3 an(s)	188,97	0,00	0,00	188,97	
2158	2019-2158-031	INSTALLATION COMPTEUR BATIMENT	13/03/2019	10 an(s)	1 293,12	0,00	0,00	1 293,12	
2158	2158-2018-039	GYRO FRONTAL AVEC CENTRALE HYD	28/06/2018	5 an(s)	5 580,00	0,00	0,00	5 580,00	
2188	201-2188-059	ETIQUETEUSE BIBLI ET RUBANS	06/08/2019	1 an(s)	82,80	0,00	0,00	82,80	
2188	2018-2188-102	JEU CORSAIRE ALU SELON DEVIS O	07/10/2019	7 an(s)	5 641,20	0,00	0,00	5 641,20	
2188	2019-2188-012	REMISE AUX NORMES JEU HALTE G.	25/01/2019	7 an(s)	1 020,00	0,00	0,00	1 020,00	
2188	2019-2188-113	SOL AMORTISSANT DEVIS 13994	27/11/2019	10 an(s)	6 951,60	0,00	0,00	6 951,60	
2188	2188-2017-023	SONO PORTATIVE JEUNESSE	31/05/2017	1 an(s)	484,01	0,00	0,00	484,01	
2423	ASTSIVOM K	intégration 36,43 % compte 21532 asst SIVOM		50 an(s)	4 330 327,76	0,00	0,00	4 330 327,76	
2423	ASTSIVOM L	intégration 36,43 % compte 2183 asst SIVOM		10 an(s)	1 400,78	0,00	0,00	1 400,78	
2423	EauSIVOM G	intégration 45,17 % compte 21531 Eau SIVOM		30 an(s)	2 288 365,21	0,00	0,00	2 288 365,21	

3 - Les fiches anciennes au compte 202

elles sont au nombre de 6 pour un volume global de 34 117,61 euros.

Elles concernent des dépenses émises en 2004/2005 et semblent n'avoir fait l'objet d'aucun amortissement.

Le compte 202 retrace les dépenses afférentes aux documents d'urbanisme. Sont donc rassemblés sous ce compte les frais d'études, d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme ainsi que les frais de numérisation du cadastre. La réglementation en vigueur prévoit un amortissement sur un délai maximum de 10 ans.

Un point devra être fait sur ce type de dépense et les opérations d'ajustement nécessaires devront être programmés dans les meilleurs délais.

Les fiches concernées sont recensées dans le tableau suivant :

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Montant	Amortissements	Observations / Régularisations
202	1/04	ETUDE PLU PHASE 4	31/12/2004	5 061,77	0,00	
202	127/04	PLU HONORAIRES	31/12/2004	520,26	0,00	
202	2/04	DOSSIERS PLU	31/12/2004	1 161,84	0,00	
202	3/04	FRAIS PLU 2002+2003	31/12/2004	21 045,11	0,00	
202	4/04	ETUDE PLU AC6	31/12/2004	2 670,07	0,00	
202	4-05	CREHAM PLU SOLDE	31/12/2005	3 658,56	0,00	

4 - Les fiches incomplètes

elles sont au nombre de 755.

une fiche inventaire doit comporter un certain nombre de mentions pour pouvoir être exploitée avec rigueur :

- un numéro d'inventaire cohérent et s'inscrivant dans une suite logique
- un libellé clair exposant la nature précise de la dépense
- une imputation budgétaire provisoire ou définitive qui doit correspondre à l'objet de la dépense
- une modalité et une durée d'amortissement

l'incomplétude d'une fiche peut ainsi avoir plusieurs sources (service erroné d'une rubrique par les services de l'ordonnateur, absence d'intégration d'un flux inventaire ou de ventilation d'un flux d'amortissement par le comptable, discordance entre l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur)

en conséquence, un état des lieux spécifique doit être effectué conjointement afin de rectifier les fiches à fort enjeu et de mettre en valeur les bonnes pratiques.

ANNEXE 3

Situation des restes à recouvrer de la commune de Bon-Encontre et pistes d'amélioration

Collectivité : 20400 - BON-ENCONTRE

Etat des Restes au 12/05/2023

Comprenant les PEC jusqu'au 31/03/2023

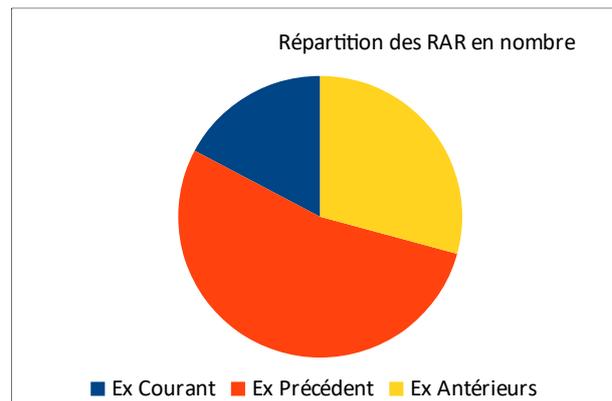
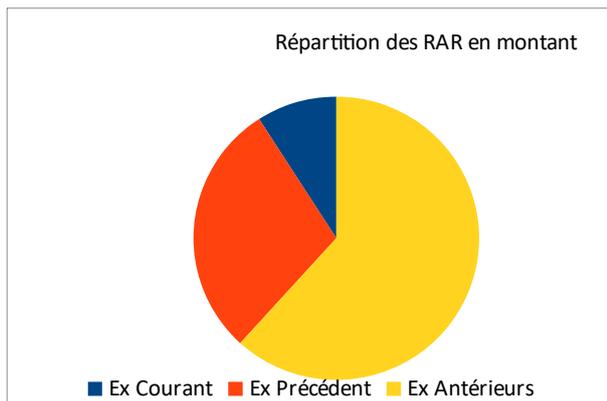
Présentation statistique des restes à recouvrer

L'état des restes arrêté à la date du 12/05/23 fait apparaître un montant de créances restant à recouvrer de 90 063,32 € répartis sur 598 titres.

Les créances de l'exercice courant s'élèvent à 8 197,28 € et représentent 9,10% des restes à recouvrer. Les exercices précédents et antérieurs constituent 90,89% des restes pour une somme totale de 81 866,04 €.

Répartition des RAR	Ex Courant 2023	Ex Précédent 2022	Ex Antérieurs Avant 2021	Total
En montant	8 197,28	26 256,65	55 609,39	90 063,32
En %	9,10%	29,15%	61,74%	100,00%
En nombre	103	320	175	598
En %	17,22%	53,51%	29,26%	100,00%

Montant de la créance	Créance mini	Créance Maxi	Créance Moyenne	Médiane
	1,49 €	13 488,00 €	150,61 €	42,18 €



définir les tranches =>	30 jour(s)	60 jour(s)	365 jour(s)	720 jour(s)	
Répartition des RAR	moins de 30 j	De 30 à 60 j	De 60 à 365 j	De 365 à 720 j	Plus de 720 j
En montant	0,00	2 689,59	29 743,17	5 416,04	52 214,52
En %	0,00 %	2,99 %	33,02 %	6,01 %	57,98 %
En nombre	0	50	339	118	91
En %	0,00 %	8,36 %	56,69 %	19,73 %	15,22 %

Synthèse par Catégorie de Tiers

	En montant	En %	En nombre	En %
Personne physique	26 682,66	29,63 %	557	93,14 %
<i>Particulier</i>	23 894,77	26,53 %	539	90,13 %
<i>Artisan Commerçant Agriculteur</i>	2 011,30	2,23 %	11	1,84 %
<i>Inconnue</i>	776,59	0,86 %	7	1,17 %
Personne morale de droit privé	62 031,59	68,88 %	34	5,69 %
<i>Association</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Caisse allocation familiale</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Caisse assurance maladie</i>	477,04	0,53 %	3	0,50 %
<i>Caisse complémentaire</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Société</i>	61 554,55	68,35 %	31	5,18 %
<i>Inconnue</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
Personne morale de droit public	1 349,07	1,50 %	7	1,17 %
<i>Caisse assurance maladie</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Collectivité territoriale</i>	1 349,07	1,50 %	7	1,17 %
<i>Etab. pub, Etat étr., Ambassade</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Etat ou organisme d'Etat</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Etat ou organisme d'Etat</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %
<i>Inconnue</i>	0,00	0,00 %	0	0,00 %

Pistes d'amélioration :

L'action en recouvrement du comptable est robuste et régulière (233 SATD Bancaires sur la période 2021-2023 par exemple).

On notera toutefois que les créances sur les sociétés représentent 68,88 % des restes en montants pour seulement 34 pièces. Une action spécifique pourrait donc être engagée vis à vis de ce type de redevables.

Elle pourrait se décliner en deux phases, chacune s'appuyant sur un rapprochement des services du comptable et de l'ordonnateur :

1/faire le point sur les entreprises en Liquidation Judiciaire qui représentent à elles seules 46 144,53 euros, soit les 2/3 des créances des sociétés (parmi lesquelles certains dossiers remontent à 2017).

2/renforcer la recherche de renseignements et ré-activer les démarches contentieuses pour ce qui est des autres créances.

En matière de moyens modernes de paiement, la commune a mis en place Payfip et le prélèvement récurrent.

830 encaissements Payfip et 1965 Prélèvements ont ainsi été effectués en 2022 ce qui est déjà performant au regard de la taille de cette collectivité.

On notera toutefois un volume de paiement par chèques encore assez élevé (757).

Une nouvelle sensibilisation des redevables pourrait être envisagée.

En matière d'apurement des créances irrécouvrables, la commune émet régulièrement des dépenses d'Admission en Non Valeur sur la base des informations transmises par le comptable.

En revanche, elle ne pratique pas le provisionnement du risque pour impayé.

Celui-ci consiste à émettre dès la connaissance du risque une dotation spécifique (681..) pour abonder une réserve (49..). Cette procédure garantit la sincérité des comptes et facilite le traitement budgétaire des ANV.

ANNEXE 4

Mise en place d'une convention de Vérification Sélective des Locaux (VSL)

ANNEXE 5

Tableau de bord de suivi des actions

Engagement Partenarial entre la commune de Bon-Encontre et le comptable du SGC d'Agen signée le									
TABLEAU DE BORD ARRÊTÉ AU --/--/--									
Actions	Indicateurs	Calendrier	Situation de l'action					Évaluation / Suivi	
n° et libellé de l'action	Indicateurs de réalisation / de suivi	Calendrier prévisionnel	État d'avancement de l'action <i>sur une échelle de 0 à 4¹</i>					Compte-rendu :	
			0	1	2	3	4		
Axe I : Fiabiliser la tenue de l'actif									
<u>1.1 Mise à jour de l'actif :</u>									
<i>1.1.1 Les fiches négatives</i>									
<i>1.1.2 Les fiches non amorties</i>									
<i>1.1.3 Les fiches au 202</i>									
<i>1.1.4 Les fiches incomplètes</i>									
<u>1.2 Mise en place d'un calendrier partagé pour les flux d'amortissement et les régularisations</u>									
Axe II : Optimiser le recouvrement en améliorant l'efficacité des procédures									
<u>2.1 Mettre en place un suivi conjoint des restes à recouvrer</u>									
<u>2.2 Établir une politique d'apurement des cotes irrécouvrables sécurisée par un provisionnement régulier des impayés</u>									

1

Sur une échelle de 0 à 4 : 0 = action non commencée ; 1 = action débutée ; 2 = en cours ; 3 = en cours de finalisation ; 4 = action terminée.

Axe III :Fiabiliser les bases fiscales									
<u>3.1 mettre en place une convention de Vérification Sélective des Locaux</u>									

Liste des présents à la réunion

Étaient présents à la réunion du comité du ... :

- Pour la Collectivité :

Nom / Prénom	Direction / service	Fonction / responsable de l'action N° ...	Cordonnées

- Pour la DDFiP et le poste comptable :

Nom / Prénom	Direction / service	Fonction / responsable de l'action N° ...	Cordonnées

Date prévisionnelle du prochain comité :

Un point d'étape se tiendra pour apprécier l'avancée des actions.